

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 septembre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
M. Sébastien Marcil, coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, à la Direction des communications et des relations avec les citoyens
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens

CE-2018-1084-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1085-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1086-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 SEPTEMBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 12 septembre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-1087-DEC AUTORISATION / ACTIVITÉ ANNUELLE DE FINANCEMENT / SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE TERREBONNE / 12 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est un des principaux partenaires de la Société d'histoire de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Terrebonne organise, le 12 octobre prochain, une activité annuelle de financement ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Marc-André Plante, maire de la Ville de Terrebonne, Mme Caroline Desbiens, conseillère municipale et présidente de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, ainsi que M. André Fontaine, conseiller municipal du quartier, à participer à l'activité annuelle de financement de la Société d'histoire de Terrebonne qui se tiendra le 12 octobre prochain au Collège Saint-Sacrement (achat de trois (3) billets) et que les frais afférents à l'événement, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2081-1088-DEC AUTORISATION / GALA DE LA DIGNITÉ / MAISON
ADHÉMAR-DION / 28 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU l'invitation reçue par le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, afin de participer au Gala de la dignité de la Maison Adhémar-Dion qui aura lieu le 28 septembre prochain ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Marc-André Plante, maire de la Ville de Terrebonne, à participer au Gala de la dignité de la Maison Adhémar-Dion qui se tiendra au club de golf le Mirage le 28 septembre 2018 (achat d'un (1) billet) et que les frais afférents à l'événement, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2018-1089-DEC ZONAGE PÉRIURBAIN/CHAMPÊTRE / MONTÉE
GAGNON**

ATTENDU QUE plusieurs entreprises bénéficient d'un droit acquis en matière d'usage commercial sur la montée Gagnon, de la route 335 jusqu'à la limite du territoire de Terrebonne et de celui de Sainte-Anne-des-Plaines ;

ATTENDU la volonté politique de changer le zonage pour répondre aux aspirations du quartier ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé un changement de zonage pour que la montée Gagnon devienne zone commerciale et non périurbaine/champêtre ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC Les Moulins doit modifier son schéma d'aménagement et, à cet effet, elle doit s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif demande à la MRC Les Moulins d'entreprendre les démarches nécessaires afin de modifier son schéma d'aménagement et, à cet effet, de requérir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'autoriser l'usage commercial sur la montée-Gagnon, de la route 335 jusqu'à la limite des villes de Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines.

CE-2018-1090-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la sécurité publique du 20 août 2018 ;
 - b) du comité de circulation du 27 août 2018.
-

**CE-2018-1091-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 317 743,63\$ préparée le 13 septembre 2018 ;
- b) la liste des crédits au montant de -5 038,70\$ préparée le 13 septembre 2018.

**CE-2018-1092-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 13 septembre 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 14 septembre 2018, de nommer M. Michel Pimparé au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 24 septembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols-bleus.

**CE-2018-1093-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE SAISIE DE PAIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire saisie de paie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 13 septembre 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 14 septembre 2018, de nommer Mme Nicole Cayouette au poste de secrétaire saisie de paie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 20 septembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2018-1094-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
AJOUT D'UNE SOUFFLANTE / STATION DES
EAUX USÉES DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE l'aération des étangs de la station d'épuration des eaux usées de La Plaine est assurée par trois (3) surpresseurs;

ATTENDU QUE ces surpresseurs sont en fin de vie utile et peu efficace sur le plan énergétique;

ATTENDU QUE ces surpresseurs doivent être remplacés afin d'assurer la pérennité des équipements;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec offre un appui financier à des projets de modernisation d'équipement industriel visant une réduction d'au moins 25 000 kWh par année en consommation électrique;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a déposé, dans le cadre du processus budgétaire 2017, une fiche de Nouvelle initiative connue sous le numéro 33 visant la fourniture d'un surpresseur aux étangs de La Plaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public afin de fournir à la ville un surpresseur pour les étangs de La Plaine;

ATTENDU le mandat professionnel octroyé à la firme WaterOclean pour la préparation des plans, devis du projet et la préparation des demandes de subvention auprès de la société Hydro-Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 13 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« l'ajout d'une soufflante à la station d'épuration de La Plaine »**. (référence : règlement 686)

Que la firme WaterOclean soit et est mandatée afin de représenter la Ville de Terrebonne dans les demandes de subvention auprès de la société Hydro-Québec.

CE-2018-1095-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE / RÉDUCTION DES DÉBITS D'EAU PARASITES / RÉSEAU EN AMONT DU POSTE DE POMPAGE DUROCHER

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 13-01-2016 mandatant la firme Cima+ pour effectuer l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le rapport d'analyse de vétusté préparatoire à la mise à niveau des postes de pompage à La Plaine, Lachenaie et Terrebonne émis en octobre 2016 par la firme Cima+;

ATTENDU le rapport de vétusté de la station de pompage Durocher émis le 11 janvier 2017 par la firme Bergeron-Bouthillier Architectes;

ATTENDU le rapport d'évaluation des eaux parasites dirigées vers le poste de pompage Durocher et identification des mesures compensatoires pouvant être mises en place émis le 18 avril 2018 par la firme BHP-conseil;

ATTENDU le rapport de la revue de l' « Étude EPIC – 1989 » émit en février 2018 par la firme EnviroServices pour le secteur du poste de pompage Durocher;

ATTENDU QUE le poste de pompage ainsi que le bâtiment de service du poste requièrent une mise à niveau importante à courte échéance;

ATTENDU QUE le poste de pompage Durocher ne respecte pas les exigences de débordement;

ATTENDU QUE la mise à niveau du poste de pompage Durocher nécessite une étude afin de réduire les débits d'eaux parasites acheminés au poste Durocher;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 16 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour **« la réalisation d'une étude permettant de réduire les débits d'eaux parasites en amont du poste de pompage Durocher »**. (référence : règlement 680)

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet;
- Devis techniques et administratif.

**CE-2018-1096-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
VILLE DE BLAINVILLE / FOURNITURE D'EAU**

ATTENDU l'entente conclue, le 21 mars 2005, entre la Ville de Blainville et la Ville de Terrebonne concernant des travaux de construction d'infrastructures par la Ville de Terrebonne pour l'extension de son réseau d'aqueduc municipal sur la partie de son territoire située à l'est de la montée Gagnon afin de desservir les propriétés situées sur montée Gagnon, rue Lauzon et rue Chauvette;

ATTENDU la demande de la Ville de Blainville, en date du 9 février 2010 et du 21 septembre 2010, pour raccorder au réseau d'aqueduc sept (7) propriétés supplémentaires;

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Terrebonne signaient une entente, à cet effet, le 18 novembre 2010 visant le raccordement au réseau d'aqueduc de sept (7) propriétés à Blainville et prévoyant le montant à payer à la Ville de Terrebonne pour l'utilisation de l'eau et des infrastructures;

ATTENDU QU'il y a lieu, afin de permettre le bouclage du réseau et à desservir un immeuble commercial situé à Blainville à l'intersection de la côte Saint-Louis et de la route 335, de conclure une nouvelle entente modifiant l'entente existante telle que modifiée par l'entente du 18 novembre 2010 afin de prévoir le partage des coûts pour la construction d'un tronçon d'environ 250 mètres de conduite d'eau potable située sur la montée Gagnon à Terrebonne;

ATTENDU QUE ce projet de conduite est prévu au règlement numéro 699 décrétant des travaux de nouvelles géométries du boulevard des Seigneurs, entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville, de la rue George-VI, entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon, de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et au nord de l'autoroute 335, ainsi que des travaux d'éclairage sur la rue George-VI et prévoyant un emprunt au montant de 9 667 000\$ et admissible au programme TECQ III ;

ATTENDU QUE le projet d'entente prévoit les conditions financières du projet soit une participation de Blainville à 4,33% de 96 400\$ du coût de la construction de la conduite d'eau potable de 250 mètres sur la montée Gagnon à Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville assumera également une participation aux immobilisations en amont pour un montant de 12 488,37\$, et ce, lors du branchement à l'immeuble commercial lequel se fera à ses frais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux et de la Direction du greffe et affaires juridiques du 4 juillet 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente modifiant de nouveau l'entente signée le 21 mars 2005 et modifiée le 18 novembre 2010 autorisant la construction et l'aménagement d'infrastructures d'aqueduc par la Ville de Terrebonne sur une partie de son territoire et de celui de la Ville de Blainville située dans le secteur de la montée Gagnon afin de desservir des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Blainville et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2018-1097-REC EXPROPRIATION / FINS DE PARC / RUE PARADIS
/ LOTS 4 250 294 ET 4 250 295 DU CADASTRE DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la résolution du conseil municipal numéro 239-05-2015, adoptée le 11 mai 2015, décrétait l'imposition d'un avis de réserve foncière sur les lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville, en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi, a renouvelé, en juillet 2017 l'avis de réserve foncière inscrite sous le numéro 21 693 986 pour une période de deux (2) ans pour lesdits lots;

ATTENDU le rapport final de la firme EXP pour l'étude de caractérisation des sols, phases 1 et 2, stipule que le site étudié ne pose pas de contrainte de nature environnementale (rapport TRBV-00239094-53-00, daté du 23 juin 2017);

ATTENDU QUE la firme Deveau Avocats doit être mandatée pour la préparation de l'avis d'expropriation des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec pour des fins publiques, ainsi que tout autre document relatif à ce mandat;

ATTENDU la description technique préparée par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, dossier 26 250, minute 23 932;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé par la firme Paris Ladouceur et associés Inc. confirmant la valeur marchande (dossier 618390E) et la valeur de l'indemnité d'expropriation à 345 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 12 septembre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil l'expropriation des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec (propriété de Construction Denis Gravel inc.) tel que démontré au plan et à la description technique numéro 26 250, minute 23 932.

Que la firme Deveau Avocats soit et est mandatée pour la préparation de l'avis d'expropriation pour fins publiques à l'encontre des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec, ainsi que tout autre document relatif au dossier.

Que les frais reliés à l'expropriation des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec soient financés à même les revenus reportés des parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0353 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1098-DEC TOURNAGE / SCÈNES DE LA SÉRIE « O » /
SAISON VIII / PRODUCTION SOVIMED INC. / PARC
DE LA POINTE-DE-L'ÎLE / 16 OCTOBRE 2018**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « O' », une production de Sovimed inc., diffusée sur les ondes de TVA, qui aura lieu le mardi 16 octobre 2018 de 7h à 18h au parc de la Pointe-de-l'Île;

ATTENDU que tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 11 septembre 2018, d'autoriser le tournage de la série « O' », une production de Sovimed inc, diffusée sur les ondes de TVA, qui aura lieu le mardi 16 octobre 2018 de 7h à 18h au parc de la Pointe-de-l'Île.

Que soit autorisé le contrôle temporaire des berges pour les prises de vue selon le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le stationnement de véhicules techniques soit autorisé sur les rues avoisinantes.

Que soit autorisée l'utilisation d'un véhicule motorisé de type Gator pour transporter le matériel.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, la date et les heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que des frais de 260\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications et des relations avec les citoyens ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2018-1099-DEC DÉFI ÉMILIE MONDOR / COLLÈGE SAINT-SACREMENT / 25 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE, selon la « politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public », la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande du Collège Saint-Sacrement pour tenir le « Défi Émilie Mondor » le 25 septembre 2018 de 13h40 à 16h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 14 septembre 2018, d'autoriser le Collège Saint-Sacrement à tenir le « Défi Émilie Mondor » le 25 septembre 2018 de 13h40 à 16h dans les rues avoisinantes du Collège conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

CE-2018-1100-DEC FÊTE DE VOISINS / DEMANDE DE FERMETURE DE RUE / RUE DE CHAMBÉRY / 22 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, selon la « politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics », de même qu'au nouveau « programme de fêtes de voisins », a reçu une (1) demande pour la fermeture temporaire de la rue suivante afin de réaliser une fête de voisins :

Date	Heure	Adresse	Responsable
Samedi, 22 septembre 2018	de 13h à 22h	Rue de Chambéry Entre le boulevard des Plateaux et la rue de Strasbourg	M. Louis Rodrigue

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire offre ce programme depuis plusieurs années aux citoyens ;

ATTENDU QUE la Direction de la police a signé les documents autorisant la fermeture de rue ;

ATTENDU QUE le responsable de la fête a obtenu les signatures de l'ensemble des propriétaires touchés par la fermeture de rue pour la tenue de cette fête ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 13 septembre 2018, d'autoriser la fermeture temporaire de la rue mentionnée ci-dessus pour la tenue de la fête de voisinage, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Matériel

Le prêt de matériel est autorisé tel que prévu au programme.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le responsable doit se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-1101-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h14.

Président

Secrétaire